



**RAPPORT DE LA SITUATION RÉGIONALE
DANS LE CADRE DU PLAN RÉGIONAL
D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES
DE GARDE ÉDUCATIFS**

**DÉPOSÉ À LA
MINISTRE DE LA FAMILLE
MADAME MICHELLE COURCHESNE**

**PAR LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Montmagny
8 avril 2008

Remerciements

Nous désirons adresser nos remerciements à Mme Michelle Courchesne, ministre de la Famille, pour avoir fait appel à l'expertise de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) et de ses partenaires pour planifier le développement des places additionnelles et assurer l'accessibilité à l'information sur les services de garde sur le territoire de la région, dans le cadre du *Plan d'accessibilité aux services de garde éducatifs*.

La CRÉ remercie également les membres du Groupe-conseil Famille et du comité consultatif sur les services de garde éducatifs ainsi que tous les partenaires qui ont pris part aux consultations. Votre connaissance très fine des réalités et des besoins de vos milieux respectifs et la richesse de vos commentaires ont grandement contribué à l'élaboration du présent rapport, lequel, nous croyons, est porteur d'un message issu d'un important processus de concertation.

Présentation

Pour la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

Mme Maryse Drolet, conseillère en développement régional
Coordination de la démarche

Mme Johane Chouinard, technicienne en bureautique
Organisation des consultations

Mme Marie-Josée Corriveau, coordonnatrice responsable
Rédaction du rapport de la situation régionale

Mme Manuella Daniel, conseillère en développement régional
M. Sébastien Cottinet, conseiller en développement régional
Recherche de statistiques

Mme Danielle Tremblay, responsable
Révision linguistique

Pour l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches

M. François Léveillé, technicien en recherche psychosociale
Recherche de statistiques

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

25, boulevard Taché Ouest, bureau 102

Montmagny (Québec) G5V 2Z9

Téléphone : 418-248-8488

Télécopieur : 418-248-4581

Courriel : cre@chaudiere-appalaches.qc.ca

Site Internet : www.chaudiere-appalaches.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

RECOMMANDATIONS DE LA CRÉ QUANT AU DÉVELOPPEMENT DE PLACES ADDITIONNELLES.....	1
RECOMMANDATIONS DE LA CRÉ QUANT À L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS.....	4
LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES	5
LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES	6
PRÉAMBULE	8
CONSTATS GÉNÉRAUX	10
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN.....	14
MRC DE BELLECHASSE	16
VILLE DE LÉVIS.....	20
MRC DE L'ISLET.....	24
MRC DE LOTBINIÈRE	26
MRC DE L'AMIANTE	30
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE.....	34
MRC DES ETCHEMINS	36
MRC DE MONTMAGNY.....	38
MRC DE ROBERT-CLICHE.....	40
ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS	44
Annexe 1 : Liste des membres du conseil d'administration de la CRÉ.....	46
Annexe 2 : Liste des membres du Groupe-conseil Famille	48
Annexe 3 : Liste des membres du comité consultatif sur les services de garde.....	49
Annexe 4 : Liste des participants aux consultations.....	50

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ASSS	Agence de santé et de services sociaux
BC	Bureau coordonnateur
BILA	Bureau d'inscription sur la liste d'attente centralisée
CLSC	Centre local de services communautaires
CPE	Centre de la petite enfance
CRÉ	Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
Gard.	Garderie
Inst.	Installation
MÉLS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MF	Milieu familial
MFA	Ministère de la Famille et des Aînés
MRC	Municipalité régionale de comté
PFM	Politique familiale municipale
PNR	Politique nationale de la ruralité
RCPE	Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches
RSG	Responsable d'un service de garde
SG	Service de garde
TQR	Table Québec-régions

RECOMMANDATIONS DE LA CRÉ QUANT AU DÉVELOPPEMENT DE PLACES ADDITIONNELLES

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches recommande :

1. QUE la ministre de la Famille implique les CRÉ dans le cadre du processus d'attribution des nouvelles places, comme ce fut fait antérieurement dans les plans de développement de places en services de garde éducatifs à la petite enfance de 1999 à 2004.
2. QUE la ministre de la Famille octroie 3 087 nouvelles places à la région de la Chaudière-Appalaches de façon à répondre aux besoins en services de garde éducatifs pour la petite enfance identifiés lors de la tournée de consultations des MRC et de la Ville de Lévis, réalisée en février 2008.
3. QUE le plan de développement des nouvelles places soit planifié et analysé sur les cinq ans prévus; cependant eu égard à l'annonce faite par la ministre de la Famille, que ce plan de développement se fasse minimalement sur une période de deux ans et que l'analyse de l'attribution se fasse sur le nombre total de places accordées à la région.
4. QUE dans le cadre de l'attribution des nouvelles places soient également retenus, en plus des critères nationaux, les critères régionaux identifiés lors de la tournée de consultations réalisée par la CRÉ, en février 2008 qui sont de :
 - S'assurer de répondre aussi aux besoins des enfants de milieux défavorisés par une offre de services de garde répartie sur l'ensemble du territoire.
 - Répondre au souhait des familles d'avoir des services de proximité.
 - Respecter les dynamiques spécifiques des milieux et de l'occupation du territoire dans le développement des nouvelles places.
 - Maintenir le principe de l'universalité et de l'accessibilité aux services de garde.
 - Soutenir les familles en ayant une offre de services adaptée à leurs besoins en permettant aussi de la garde à temps partiel et de la garde pour du répit.
5. QUE dans l'attribution des nouvelles places pour la région de la Chaudière-Appalaches, des places spécifiquement pour les poupons soient accordées et insérées à une offre pour les 0-5 ans de façon à répondre au manque important de places pour les enfants âgés entre 0 à 18 mois.
6. QUE la ministre de la Famille révise ses normes financières pour les installations de façon à permettre la prolongation du financement des places des enfants tant et aussi longtemps qu'ils occupent une place en pouponnière, donc sans égard à leur âge.
7. QUE la ministre de la Famille tienne compte des enjeux pour les bureaux coordonnateurs (BC), que présente le concept de l'annualisation des places dans le cadre de la formule actuelle de financement afin que ces derniers puissent maintenir une offre de services aux RSG permettant un soutien convenable avec le nombre de ressources humaines nécessaire.
8. QUE la ministre de la Famille revoie le financement des BC quant à l'écart actuellement trop grand entre le plancher et le plafond des strates qui établissent le financement des BC afin de rendre ce dernier plus équitable. Le financement des BC devrait également tenir compte de la réalité des milieux ruraux, notamment de la grandeur des territoires à desservir.

9. QUE les prestataires de services qui obtiendront les nouvelles places démontrent qu'ils ont déjà une ouverture à la souplesse relativement aux horaires des services de garde demandés par les parents de plusieurs territoires.
10. QUE dans les critères de sélection des promoteurs qui développeront de nouvelles places, l'historique de leur offre de services soit prise en considération afin de s'assurer de la conformité avec les critères d'attribution nationaux et régionaux retenus.
11. QUE la ministre de la Famille explore une nouvelle forme d'offre de services de garde de type multiâge 0-12 ans afin de répondre aux besoins de garde des familles des milieux ruraux, ce que les normes actuelles ne permettent pas et en vertu desquelles il n'y a pas de services.
12. QUE la Politique nationale sur la ruralité, laquelle permet d'adapter l'action gouvernementale aux réalités des régions, soit appliquée par le gouvernement du Québec, notamment concernant les services de garde à l'enfance. Ce faisant, cela permettrait un assouplissement des normes pour qu'elles soient adaptées aux besoins de garde des familles en milieu rural. Cette recommandation est conforme aux propositions de modifications aux normes et programmes du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS), déposées par la CRÉ à l'invitation de la ministre Nathalie Normandeau à la Table Québec-régions (TQR), en février 2005. Ces propositions s'appuient également sur les quatre recommandations du *Rapport d'Enquête sur l'état de la situation de l'offre de services de garde à l'enfance et l'évaluation des besoins de garde des familles de la région de la Chaudière-Appalaches*, réalisé en 2004 et encore d'actualité en 2008.
13. Malgré que la cohorte des enfants de 6-12 ans (qui ont de plus en plus « la clé au cou ») ne faisait pas l'objet des présentes consultations, il serait impératif de développer des milieux de garde adaptés pour eux.
14. Bien que ce type de garde ne faisait pas non plus l'objet des présentes consultations menées à travers la Chaudière-Appalaches, la problématique reliée à l'accès à des services de garde en milieu scolaire rural a été soulevée à maintes reprises par les partenaires, lesquels demandent au gouvernement du Québec de trouver des solutions le plus rapidement possible. Par ailleurs, on suggère un arrimage des ressources et des services des ministères concernés par la clientèle, soit le MFA et le MÉLS. Ces demandes rappellent, encore une fois, la pertinence des recommandations du *Rapport d'Enquête sur l'état de la situation de l'offre de services de garde à l'enfance et l'évaluation des besoins de garde des familles de la région de la Chaudière-Appalaches* qui sont de :
 - ✓ *Permettre à la région de développer des solutions spécifiques afin de répondre à ses besoins de garde en assouplissant et en adaptant les politiques et les règlements des services de garde à l'enfance et des services de garde en milieu scolaire aux réalités rurales et aux petits milieux.*
 - ✓ *Mettre en place des mécanismes pour favoriser une meilleure collaboration entre les différents réseaux que sont les centres de la petite enfance, le réseau scolaire et les municipalités afin d'assurer des services de garde de qualité pendant toute l'enfance, entre 0 et 12 ans.*

15. Également, une préoccupation majeure a été soulevée quant au manque de services de gardiennage pour les enfants handicapés, et ce, à partir de l'âge de 12 ans, mais également et précisément les jeunes adultes de 21 ans et plus. Cette préoccupation avait aussi fait l'objet d'une recommandation du *Rapport d'Enquête sur l'état de la situation de l'offre de services de garde à l'enfance et l'évaluation des besoins de garde des familles de la région de la Chaudière-Appalaches*, déposé aux ministres concernés.

Nous déposons à nouveau cette recommandation :

- ✓ *Il est nécessaire de favoriser le développement de l'offre de services pour de la halte-garderie et de la garde répit tant pour les familles avec des besoins de garde occasionnelle que celles ayant des enfants avec des besoins particuliers ou pour les enfants vivant dans un contexte familial difficile ou désorganisé.*

En conséquence :

QUE la ministre favorise le développement d'une offre diversifiée de services de soutien aux familles, comme le répit, le gardiennage et le dépannage, notamment pour les enfants ayant des besoins particuliers.

**RECOMMANDATIONS DE LA CRÉ
QUANT À L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION SUR LES SERVICES DE GARDE**

La CRÉ reconnaît l'expertise du Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Par conséquent :

**LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES
RECOMMANDE :**

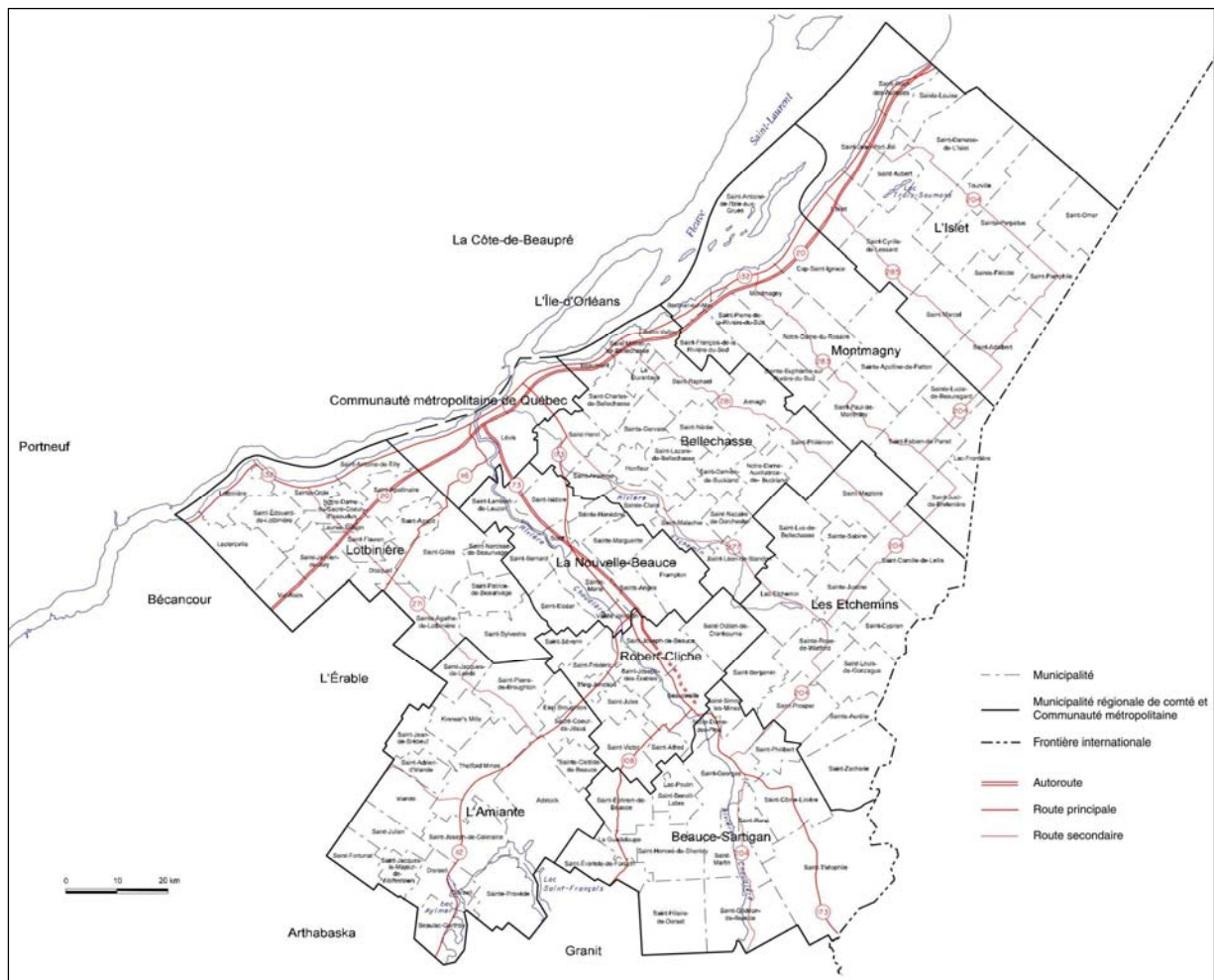
1. QUE le Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches instaure et gère un système qui s'apparenterait à celui qu'a conçu le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (liste d'attente centralisée BILA).
2. QUE le gouvernement du Québec soutienne, par un financement, l'implantation de BILA et son opération par le Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

D'une superficie de 15 261 km², la région de la Chaudière-Appalaches est bornée au nord-est par la région du Bas-Saint-Laurent, au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent et la région de la Capitale-Nationale, au sud-ouest par les régions du Centre-du-Québec et de l'Estrie et au sud-est par la frontière internationale avec les États-Unis d'Amérique.

La région de la Chaudière-Appalaches compte une population de 397 827 personnes (2006), réparties en 136 municipalités regroupées en neuf municipalités régionales de comté (MRC) et un pôle urbain, Lévis.

Figure A Carte de la Chaudière-Appalaches



LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Organisation constituée en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions (L.R.Q., c. M-22.1), la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec pour la région administrative de la Chaudière-Appalaches. Elle a comme principaux mandats de favoriser la concertation des partenaires de la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

En plus de son rôle de concertation, la CRÉ vise également à promouvoir les intérêts de la région, à soutenir les acteurs économiques, politiques, sociaux et culturels, à développer un sentiment d'appartenance, à susciter une solidarité dans la Chaudière-Appalaches et finalement, à évaluer, proposer et mener des projets à incidence régionale.

Le conseil d'administration de la CRÉ est composé de 44 membres, comprenant 36 membres avec droit de vote, dont 24 élus municipaux provenant de l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches et 12 représentants socioéconomiques ainsi que 8 membres sans droit de vote, soit les députés représentant la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale du Québec. La liste des membres du conseil d'administration de la CRÉ est présentée en annexe 1.

Pour faciliter la concertation régionale, la CRÉ s'est dotée de dix groupes-conseils qui réunissent les principaux intervenants régionaux autour d'un même thème, soit :

- Agriculture et agroalimentaire
- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
- Développement durable
- Famille
- Santé
- Éducation (Table éducation interordres)
- Développement de la main-d'œuvre et de l'emploi
- Culture, loisir, sport et tourisme
- Développement social et communautaire
- Développement des entreprises et innovation

NOTE AU LECTEUR

Afin d'alléger le texte, nous désirons porter à votre attention que pour chacun des territoires de MRC :

Les données portant sur le nombre de naissances proviennent de l'Institut de la statistique du Québec 2006.

Les données portant sur le nombre total de familles avec enfants et de familles monoparentales proviennent de Statistique Canada, données du Recensement 2006.

Les données portant sur le taux de chômage proviennent de Statistique Canada 2006, Enquête sur la population active.

PRÉAMBULE

Interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional en Chaudière-Appalaches, la CRÉ a principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

C'est d'ailleurs à ce titre que la CRÉ a signé une entente administrative avec le MFA, en décembre 2007.

Objet de l'entente

L'entente a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des parties en vue de la réalisation des travaux permettant l'atteinte des deux premiers objectifs du *Plan d'accessibilité aux services de garde éducatifs*, soit planifier le développement des places additionnelles et assurer l'accessibilité à l'information sur les services de garde sur le territoire de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches.

Mandat de la CRÉ

Pour ce faire, la CRÉ a déposé un plan d'action au MFA, lequel plan prévoyait une tournée de consultations auprès de ses différents partenaires, et ce, pour chacun des territoires de MRC. Ces consultations ont été menées par Mmes Maryse Drolet, Marie-Josée Corriveau et Johane Chouinard de la CRÉ accompagnées de Mme Johanne Faucher de la Direction régionale du MFA.

Démarche retenue par la CRÉ

Au total, onze consultations dont deux pour le territoire de la Ville de Lévis, se sont déroulées du 19 au 29 février dernier, au cours desquelles 83 partenaires ont été rencontrés. La CRÉ a privilégié cette formule afin de pouvoir recueillir les propos de partenaires qui ont une lecture terrain très fine de la réalité socioéconomique de leur milieu respectif et des besoins en matière de services de garde éducatifs. Cette façon de faire a permis à la CRÉ d'obtenir des informations non seulement quantitatives, mais également qualitatives, ce que des données purement statistiques ne peuvent nous révéler. De plus, il est important de souligner que ces consultations ont été prises très au sérieux par les partenaires; leur analyse des besoins en services de garde éducatifs ayant été faite de façon très rigoureuse et objective.

En effet, lors de chacune des consultations, outre le nombre de places requises en services de garde éducatifs, les participants étaient invités à s'exprimer sur la situation démographique, le développement socioéconomique et les particularités locales propres à leur milieu respectif, et ce, non seulement à court terme, mais également dans une vision prospective.

Les discussions ont également porté sur les différents types de garde, les principes et orientations à privilégier pour le développement de nouvelles places ainsi que sur l'accessibilité à l'information sur les services de garde.

Enfin, compte tenu des courts délais qui ne nous permettaient pas de consulter un échantillonnage de parents représentatif selon une méthodologie scientifique, on demandait aux partenaires ce que ces mêmes parents auraient soulevé en matière de besoins et problématiques s'ils avaient été consultés. Encore une fois, les partenaires ont été unanimes pour nous affirmer que puisqu'ils sont en contact avec eux, quotidiennement pour la très grande majorité d'entre eux, ils représentaient également la voix de ces derniers pour porter leur message à la ministre.

En ce sens, des partenaires nous ont fait part de témoignages troublants de cas vécus par des parents. À titre d'exemple :

- Une mère monoparentale qui a dû quitter son emploi faute de place pour son enfant et faute de réseau naturel (famille, etc.).
- Un couple d'agriculteurs qui amène son poupon à l'étable à 5 h du matin, à défaut de services de garde adaptés à leurs besoins.
- Un père de famille qui se voit pénalisé parce que chaque matin, il arrive en retard à l'usine où il travaille; ne pouvant déposer son enfant à la garderie avant 7 h, il lui est impossible de poinçonner sa carte de temps à cette même heure.

Ces exemples ne relèvent pas de la fiction; ce sont des cas réels, pour ne nommer que ceux-là, que des données statistiques ne peuvent nous révéler.

Par conséquent, la CRÉ est d'avis que le contenu du présent rapport, étant issu d'un important processus de concertation, reflète parfaitement les besoins et les recommandations de la région de la Chaudière-Appalaches.

Les pages suivantes tracent le portrait des particularités et besoins par territoire de MRC, toutefois d'ores et déjà nous pouvons en extraire des constats généraux, lesquels suivent.

CONSTATS GÉNÉRAUX

Lors de chacune des consultations, les constats suivants ont été soulevés et font l'unanimité pour l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches :

Spécificités régionales

- La région se porte relativement bien au niveau économique et on constate un boom des naissances pour tous les territoires de MRC.
- De plus en plus de familles comptent un 3^e et même un 4^e enfant.

Besoins de services de garde

- Le manque de places est criant et ce constat s'applique également pour les places poupons. Pour la région de la Chaudière-Appalaches, selon le sondage effectué lors de la tournée de consultations auprès des divers partenaires, les besoins sont de 3 087 places comparativement aux données du MFA qui indiquent un nombre total de 1 332 places requises.

MRC et Ville de Lévis	Nombre de places requises
Beauce-Sartigan	251
Bellechasse	271
Lévis	1 589
L'Islet	63
Lotbinière	200
L'Amiante	96
La Nouvelle-Beauce	285
Les Etchemins	105
Montmagny	88
Robert-Cliche	126

- Le manque de places poupons 18-24 mois est décrié partout sur le territoire.
- Favoriser l'accès aux services de garde pour les enfants en milieux défavorisés.
- En raison du manque de places ainsi que du respect du principe de la fratrie, qui est de privilégier les enfants d'une même famille, l'accueil de nouveaux enfants devient difficile et parfois, impossible dans certains milieux.
- On constate le stress des parents face à la liste d'attente et celui des prestataires des services devant quotidiennement répondre aux demandes par la négative.
- Les partenaires de la CRÉ demandent à la ministre de la Famille d'être consultés dans le cadre du processus d'attribution des nouvelles places.
- L'obligation pour le parent d'être sur une liste d'attente le contraint à utiliser une place qui se libère, et ce, malgré le fait qu'il soit en congé parental. Il s'agit d'un choix déchirant pour le parent qui souhaiterait pouvoir bénéficier de ce congé et ainsi avoir plus de temps avec son poupon.
- Les parents qui ont des problèmes osent plus difficilement se plaindre et se sentent pris en « otages » lorsqu'ils sont en milieu familial, en raison du manque de places.

Modes de garde

- On est d'avis qu'il faille poursuivre la mission sociale et économique des services de garde, soit l'universalité, l'accessibilité équitable pour tous les enfants et le soutien aux milieux défavorisés.
- On remarque une tendance voulant que les parents ont une préférence envers les places en installation et à y confier leur enfant de plus en plus jeune. En effet, les services de garde sont de plus en plus reconnus comme un outil de développement essentiel.
- On sent un certain malaise quant à l'accessibilité et la qualité de certains services en milieu familial.
- Outre la MRC de Lévis et quelques milieux agricoles dans certains territoires de MRC, les besoins en garde atypique ne sont pas majeurs, mais néanmoins présents.
- On souhaite avoir accès à des services de qualité en milieu familial.
- On souhaite de la souplesse quant aux horaires des services de garde.
- Il serait pertinent d'explorer une nouvelle offre de services de type multiâge 0-12 ans.
- Également, bien que ce type de garde ne faisait pas l'objet des présentes consultations, un trou majeur a été relevé quant aux services de gardiennage pour les enfants handicapés, à partir de l'âge de 12 ans, mais également et précisément les jeunes adultes de 21 ans et plus.

Financement

- On demande au MFA de réviser ses normes financières pour les installations permettant la prolongation du financement des enfants tant et aussi longtemps qu'ils occupent une place en pouponnière, donc sans égard à leur âge.
- On demande au MFA d'adapter le financement pour permettre la prolongation des heures de services habituelles pour s'adapter aux besoins des parents.
- Le réseau des BC mentionne que le concept de l'annualisation des places dans le cadre de la formule actuelle de financement est possible, mais présente de nombreux enjeux dont le MFA doit tenir compte.
- Le financement par strate des BC est actuellement inéquitable eu égard à l'écart entre le plancher et le plafond des strates ainsi que des réalités des milieux ruraux.
- Certains parents avaient déjà du mal à défrayer le 5 \$. L'augmentation à 7 \$ peut sembler anodine, à première vue, cependant en termes de pourcentage cela a représenté une augmentation de 30 %. Une nouvelle augmentation des frais serait catastrophique pour plusieurs familles.
- L'entente de subvention entre le MFA et les prestataires de services de garde qui imposera un minimum d'heures d'ouverture constitue un irritant pour bon nombre de ressources.

Besoins des milieux ruraux

- Les partenaires demandent que la Politique nationale de la ruralité, laquelle permet d'adapter l'action gouvernementale aux réalités des régions, soit appliquée par le gouvernement afin de répondre aux besoins des familles de milieux ruraux. Cette demande s'appuie et actualise les deux fiches portant sur des propositions de modifications des normes et programmes du MFA et du MÉLS concernant les services de garde déposées par la CRÉ, à l'invitation de la ministre Nathalie Normandeau à la TQR, en février 2005.

- ✓ On souhaite, encore en 2008, un assouplissement des normes du MFA pour qu'elles soient adaptées aux besoins des familles des milieux ruraux. Notons que 75 % du territoire de la région de la Chaudière-Appalaches est en milieu rural.
 - ✓ On propose un jumelage des ressources et services des ministères concernés par la clientèle, soit le MFA et le MÉLS comme solution pour le développement de services de garde dans les milieux ruraux où il y a absence de services de garde en raison des normes actuelles.
- Bien que ce type de garde ne faisait pas l'objet des présentes consultations menées à travers la Chaudière-Appalaches, la problématique reliée à l'accès à des services de garde en milieu scolaire a été soulevée à maintes reprises par les partenaires, lesquels demandent au gouvernement du Québec de trouver des solutions le plus rapidement possible.

PORTRAIT DES MRC ET DE LA VILLE DE LÉVIS

Situation démographique :

- Le nombre total d'enfants 0-4 ans est de 2 632. Depuis 2002, on enregistre une variation positive des naissances de 14,93 %.
- Le nombre total de familles avec enfants est de 6 410 avec enfants.
- Le nombre total de familles monoparentales est de 2 020.

Développement socioéconomique et autres particularités en lien avec les services de garde :

- Le taux de chômage est passé de 5,3 % (2001) à 4,2 % (2006) comparativement à 8,8 % et 8,0 % pour le Québec.
- De nouvelles entreprises se développent, notamment dans les municipalités de La Guadeloupe (créant 75 emplois au départ pour un total de 200 emplois dans 36 mois), Notre-Dame-des-Pins, Saint-Évariste-de-Forsyth et Saint-Honoré-de-Shenley.

Il est intéressant de souligner que La Guadeloupe, dont les entreprises sont de type industriel et de services, a obtenu le titre de *Village relais* du ministère des Transports.

- On note un fort potentiel de croissance à Notre-Dame-des-Pins, secteur jeune et très central.
- Saint-Honoré-de-Shenley est un secteur industriel qui vient d'attirer une nouvelle entreprise.
- La municipalité de Saint-Benoît-Labre constitue un noyau dans le domaine du bois.
- À Saint-Côme-Linière, il y a une pouponnière de dix places et on aurait besoin de cinq nouvelles places poupons ainsi que d'un service répit dépannage. De plus, une demande a été déposée au MFA afin d'obtenir huit places additionnelles pour l'installation en milieu de travail Les Petits Élans.
- Saint-Éphrem-de-Beauce est un secteur industriel qui connaît une croissance de son développement résidentiel avec quatorze nouvelles constructions de maisons, en 2005-2006.
- Saint-Gédéon-de-Beauce, berceau, notamment de l'importante entreprise Canam, voit de nouvelles entreprises s'implanter chez elle. Le maire de cette municipalité fait beaucoup de prospection en ce sens. Il y a une liste d'attente de plus de 150 noms d'employés des entreprises Manac et Canam-Manac.
- À Saint-Georges, on note une forte croissance de la demande pour des places poupons. On souligne également la problématique du ratio 1/5. Les plus gros employeurs ont des horaires de trois quarts de travail. Malgré ce fait, les demandes pour de la garde à temps partiel ne sont pas si élevées et elles peuvent être comblées en référant à la maison de la famille, les parents préférant le confort de l'enfant.
- Saint-Martin est caractérisée par un important taux de chômage, de pauvreté et de problèmes sociaux. Il s'agit d'un milieu très défavorisé.
- Saint-Philibert héberge beaucoup de jeunes familles agricoles ayant trois, quatre et même cinq enfants.
- Saint-Théophile est une municipalité dévitalisée.

Demandes, préoccupations du milieu et nombre de places requises :

- Grand besoin de pouponnières en installation.
- Aucun besoin manifesté pour de la garde atypique.
- Demande au MFA d'augmenter la pouponnière à 24 mois car les garderies deviennent déficitaires en raison du ratio 1/5.
- On est d'avis que les services de garde à la petite enfance doivent soutenir le développement à la fois social et économique.
- On souhaite que des améliorations soient apportées en matière de conciliation travail-famille ainsi qu'une augmentation du nombre de places pour les poupons.

Municipalités	Nombre de places requises
La Guadeloupe	9 Inst./Gard.
Lac-Poulin	0
Notre-Dame-des-Pins	27 MF
St-Benoît-Labre	21 MF
St-Côme-Linière	5 / poupons
St-Éphrem-de-Beauce	6 MF
St-Évariste-de-Forsyth	0 (on préfère utiliser les services de La Guadeloupe)
St-Gédéon-de-Beauce	8 (incluant St-Théophile)
St-Georges	175
St-Hilaire-de-Dorset	0
St-Honoré-de-Shenley	0
St-Martin	0
St-Philibert	0
St-René	0
St-Simon-les-Mines	0
St-Théophile	0
Total pour la MRC	251

Situation démographique :

- Le nombre total d'enfants 0-4 ans est de 1 554. Depuis 2002, Bellechasse enregistre une variation positive des naissances de 16,88 %.
- Le nombre total de familles avec enfants est de 4 415.
- Le nombre total de familles monoparentales est de 1 190.

Développement socioéconomique et autres particularités en lien avec les services de garde :

- Le taux de chômage est passé de 5,1 % (2001) à 4,2 % (2006) comparativement à 8,8 % et 8,0 % pour le Québec.
- Saint-Henri connaît un important boom démographique avec 125 nouvelles familles qui vont s'y établir d'ici trois ans.
- Saint-Anselme occupe le 3^e rang de Bellechasse sur le plan démographique.
- La demande de places est très forte et on éprouve des difficultés à répondre aux demandes à l'égard de la fratrie.
- On souligne le besoin de services de répit en garde ainsi que pour les parents dont les enfants souffrent de déficience intellectuelle.
- Des comités action-familles ont été formés dans plusieurs municipalités à la suite de l'animation de l'activité « Magicien du temps »; ils s'investissent dans l'amélioration des conditions de vie des familles de leurs milieux.
- Les ressources des BC se disent découragées et impuissantes face à la situation de pénuries de places.
- Bellechasse est désavantagée en regard des strates de financement (places à l'agrément).
- On insiste sur l'importance d'uniformiser la qualité des services.
- La Maison de la famille offre, pour 3 \$ l'heure, un service de répit (besoins ponctuels) à raison d'une demi-journée par semaine ainsi qu'un service Famili-Pause dans sept municipalités sur un total de vingt dont les personnes-ressources reçoivent un enfant pour une demi-journée.
- La Commission scolaire de la Côte-du-Sud offre treize services de garde en milieu scolaire et elle fournit le personnel.
- La tournée du « Magicien du temps » dans Bellechasse qui a permis de rencontrer des familles dans douze municipalités révèle que les besoins en services de garde figurent parmi les priorités soulevées par les parents.
- Les besoins de services de garde en milieu scolaire ont également été soulevés.
- Un projet de garderie privée en installation (places à 25 ou 30 \$) est en développement à Saint-Lazare, municipalité qui a enregistré 26 naissances en 2007. Cette garderie offrira également un service de garde atypique ainsi qu'un service de halte-garderie le samedi matin. Saint-Lazare dispose d'une garderie en milieu scolaire qui fonctionne bien. C'est l'école qui administre le service mis en place en septembre 2007.

- Armagh est une municipalité défavorisée au niveau socioéconomique et culturel. Les familles sont nombreuses et les enfants ont un grand besoin de stimulation.
- Les municipalités de La Durantaye, Saint-Philémon, Buckland et Saint-Nérée sont également défavorisées au niveau socioéconomique et culturel.
- L'économie de Saint-Philémon provient davantage de l'industrie touristique. Elle souhaiterait un jumelage des services de garde avec le milieu scolaire.
- La Durantaye subventionne les familles (congé de taxes) pour les inciter à s'y établir. Mentionnons que la garde scolaire est très fragile dans cette municipalité.
- Le comité action-familles de Saint-Philémon a mis en place un service de garde scolaire et le gère en collaboration avec le comité de développement local, avec l'autorisation de l'école, dans la classe de maternelle.
- On note du développement résidentiel à Beaumont.
- Saint-Vallier voit son nombre de familles augmenter. La garde scolaire y est fragile.
- L'entreprise Excel D'Or, située à Saint-Anselme, a des projets d'investissements de plusieurs millions de dollars.
- Trois multinationales (trois quarts de travail) sont établies à Sainte-Claire, municipalité dont le développement résidentiel est en croissance tout comme le nombre de naissances. Toutefois, l'une de ces entreprises éprouve des difficultés de recrutement de main-d'œuvre compétente car les jeunes familles ne veulent pas s'établir en raison du manque de places en services de garde éducatifs.
- On note une certaine effervescence socioéconomique à Saint-Malachie et on n'enregistre pas vraiment d'exode des familles.
- Il n'y a plus d'écoles à Saint-Nazaire-de-Dorchester.

Demandes, préoccupations du milieu et nombre de places requises :

- Importance pour le MFA d'arrimer sa politique avec celle de la Politique nationale de la ruralité. On souhaite de la cohérence entre la PNR, la PFM et les SG.
- Il est primordial de conserver le principe de l'universalité des services et de répondre aux besoins des familles.
- On insiste sur l'importance de la qualité des services.
- Le BC souhaiterait pouvoir effectuer davantage d'encadrement auprès des RSG.
- Stimuler et encadrer les RSG quant à leurs besoins en formation.
- On souhaite une augmentation de places poupons.
- On demande au MFA de réviser les strates de financement.
- Le financement pour les 18-24 mois pose problème.
- Les partenaires demandent à la ministre d'être consultés pour l'attribution des places.

Municipalités	Nombre de places requises
Armagh	Vont à St-Damien et à St-Raphaël
Beaumont	30 (St-Michel, St-Vallier)
Honfleur	4
La Durantaye	6
N.-D.-Auxiliatrice-de-Buckland	Vont à St-Damien
St-Anselme	20
St-Charles-de-Bellechasse	20
St-Damien-de-Buckland	20
Ste-Claire	30
St-Gervais	12
St-Henri	40
St-Lazare-de-Bellechasse	40
St-Léon-de-Standon	12
St-Malachie	15
St-Michel-de-Bellechasse	0
St-Nazaire-de-Dorchester	4
St-Nérée	6
St-Philémon	6
St-Raphaël	6
St-Vallier	Vont à Beaumont
Total pour la MRC	271

Les données provenant du MFA sont scindées en trois parties, soit les arrondissements Desjardins, Chutes-Chaudière-Ouest et Chutes-Chaudière-Est. Cependant les données de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec sont pour l'ensemble de la Ville de Lévis. Par conséquent, les données portant sur la situation démographique et le taux de chômage sont pour l'ensemble du territoire et non par arrondissement.

La CRÉ a tenu deux consultations, une pour l'arrondissement Desjardins et l'autre pour les arrondissements Chutes-Chaudière-Ouest et Chutes-Chaudière-Est.

Situation démographique :

- Le nombre total d'enfants 0-4 ans est de 7 130 (Desjardins : 2 160, Chutes-Chaudière-Ouest : 2 495, Chutes-Chaudière-Est : 2 475). Depuis 2002, on enregistre une variation positive des naissances de 23,37 %.
- Le nombre total de familles avec enfants est de 17 500.
- Le nombre total de familles monoparentales est de 5 435.

Développement socioéconomique et autres particularités en lien avec les services de garde :

- Le taux de chômage est passé de 5,6 % (2001) à 3,6 % (2006) comparativement à 8,8 % et 8,0 % pour le Québec.

Arrondissement Desjardins

- Le Patro, organisme communautaire non subventionné, offre un service de halte-garderie pour les 0-5 ans à raison de trois jours et demi par semaine.
- La halte-garderie a un partenariat avec la Maison de la famille pour des services de répit-dépannage.
- Un service de garde en milieu scolaire est offert (Commission scolaire des Navigateurs).
- Il y a deux installations en milieu de travail, soit une au Cégep et une à l'Hôtel-Dieu de Lévis.
- Une demande de 60 places a été déposée au MFA pour développer une installation en milieu de travail chez Desjardins.
- Pour un CPE, la liste d'attente est de 300 noms dont 30 % pour du temps partiel.
- Pour un autre CPE, la liste d'attente est constituée de 700 noms.
- On nous mentionne même qu'il y a des parents qui perdent leur emploi faute de places.
- Un service de garde de soir et de fin de semaine existe.
- Il y a une installation de garde à temps partiel (la seule en Chaudière-Appalaches). On précise cependant qu'une 2^e installation de ce genre n'est pas nécessaire.
- Les parents se sentent pris en otage et n'osent pas se plaindre.

- Pintendre connaît un important développement.
- Le nouveau Centre des congrès et le développement d'immeubles à logements attireront de nouveaux travailleurs et de jeunes familles.
- On remarque le retour de jeunes familles dans le Vieux-Lévis.
- Desjardins se développe beaucoup, surtout dans le domaine des assurances.
- Le développement économique et domiciliaire est à la hausse.
- Il y a de plus en plus de familles ayant un troisième enfant.
- Il y a également de plus en plus de familles reconstituées.
- On considère que le CPE, au même titre que l'école, est nécessaire pour le développement de l'enfant. Il s'agit d'une nouvelle mentalité qui fait de plus en plus l'unanimité.
- Il y a pénurie de personnel qualifié en matière de services de garde à la petite enfance (d'autant plus que le Cégep et l'UQAR n'offrent plus le programme); les remplacements de ces ressources deviennent de plus en plus ardues.
- Si on connaissait le nombre de places inoccupées en milieu familial, on pourrait les récupérer pour les offrir.

Demandes, préoccupations du milieu et nombre de places requises :

- On demande 500 nouvelles places dont 100 pour les poupons (une installation poupons serait nécessaire).
- La demande est en effet très forte pour les places poupons.
- On souligne le paradoxe créé par le congé parental versus le nombre de places disponibles.
- Il faudrait que le MFA reconnaisse la garde atypique et que le financement inhérent soit disponible.
- On souhaite plus de souplesse entourant les contrats pour du temps partiel. Un contrat variable pour de la garde atypique constituerait une solution.
- On dénonce le fait qu'il n'y ait pas de subventions pour les enfants d'âge scolaire.
- On souhaite un arrimage des services de garde atypique pour les enfants dont les parents travaillent le soir.
- Il faudrait financer les haltes-garderies.
- Il serait nécessaire d'avoir des places réservées (comme au CLSC) pour les remplacements.
- Il faudrait davantage développer des places près des points de transport en commun.
- On demande au MFA de ne pas augmenter le tarif de 7 \$.
- Certains considèrent que le service d'un CPE devrait être gratuit puisqu'il est nécessaire.
- On demande au MFA de faire preuve d'ouverture pour reconnaître l'expérience ou les acquis de formation pour les ressources qui ne possèdent pas la formation technique collégiale.
- On devrait bonifier des initiatives comme le Patro.
- Les BC ont besoin de latitude et de pouvoir pour mieux encadrer les ressources en milieu familial.

- On souhaite que le MFA apporte des solutions aux problèmes que sont : la date butoir du 30 septembre, la subvention pour les places 18-24 mois et le financement des places pour les 24 mois et plus.
- On demande au MFA de maintenir le principe d'universalité et d'équité. La mission doit favoriser le développement socioéconomique et soutenir les familles sans distinction.

Arrondissements Chutes-Chaudière-Ouest et Chutes-Chaudière-Est

- Les partenaires considèrent que les données calculées à partir de l'indicateur du MFA ne représentent pas du tout la réalité.
- On est d'avis que les services de garde sont un service essentiel.
- Le nombre de demandes de places est en forte croissance et il en est ainsi pour les places poupons.
- Généralement, les poupons arrivent plus tard en garderie. Lorsqu'ils arrivent plus tôt, c'est que le parent ne veut pas perdre sa place.
- Le CPE Coffre aux Trésors de Breakeyville a un projet d'agrandissement de ses installations et a déposé une demande auprès du MFA afin de pouvoir accueillir dix poupons et augmenter le nombre de places pour les 18 mois et plus.
- On observe une forte demande pour du temps plein.
- Le délai quant à la subvention poupon est problématique.
- On observe une forte augmentation des naissances.
- Le développement résidentiel est également à la hausse.
- Les familles de 3-4 enfants sont de plus en plus nombreuses.
- Les nouvelles familles qui viennent s'établir sont souvent sans réseau social proche.
- Ces arrondissements ont une particularité, soit que les jeunes parents sont scolarisés et professionnels avec un horaire de travail de 8 h à 17 h, comparativement à l'arrondissement Desjardins.
- Breakeyville est une municipalité en pleine expansion.
- Saint-Jean-Chrysostome a enregistré 207 naissances en 2007.
- Saint-Romuald est un milieu défavorisé (allocation pour milieu défavorisé). On insiste d'ailleurs sur l'importance de la stabilité de cette subvention et la réduction du délai pour la recevoir.
- Pour Saint-Romuald et Saint-Rédempteur, les listes d'attente sont constituées de plus de 1 000 demandes.
- Saint-Étienne connaît une croissance de son développement.

Demandes, préoccupations du milieu et nombre de places requises :

- Les partenaires de ces deux arrondissements demandent au MFA de se baser sur un indicateur de 75 % pour le calcul du nombre de places, et ce, tant en milieu familial qu'en installation.
- On est d'avis qu'il est préférable de bonifier les installations déjà existantes pour les rentabiliser, donc d'ajouter des places dans ces installations.
- Les places poupons sont fortement demandées.

- Si le MFA développe des places pour poupons, il doit également prévoir « l'après », i.-e. les 18-24 mois et plus pour qu'il y ait suffisamment de places.
- On manque de places après le 24^e mois.
- Les besoins sont majoritairement pour du temps plein.
- Certains besoins ont été soulevés en matière de garde estivale.
- On a besoin de places réservées.
- On considère qu'une installation sans pouponnières est un non-sens.
- On demande de la souplesse quant aux horaires pour la gestion des congés.
- Les parents veulent l'accessibilité et la proximité des services de garde. Ils considèrent que les CPE sont importants pour le développement de l'enfant et sa socialisation. Ils croient en l'impact pédagogique du CPE et ont ainsi une préférence pour les installations.
- On souhaite que le MFA révise ses strates de financement. L'annualisation des places est également problématique.
- Ce sont les besoins de l'enfant qui doivent être comblés avant tout.
- On rappelle l'importance de l'universalité et de l'égalité des chances.
- On doit pouvoir compter sur des services de garde de qualité.

Municipalités	Nombre de places requises
Arrondissement Desjardins	500
Arrondissement Chutes-Chaudière-Est	383
Arrondissement Chutes-Chaudière-Ouest	706
Total pour la Ville de Lévis	1 589

Situation démographique :

- Le nombre total d'enfants 0-4 ans est de 814. Depuis 2002, on enregistre une variation positive des naissances de 29,93 %.
- Le nombre total de familles avec enfants est de 2 360.
- Le nombre total de familles monoparentales est de 715.

Développement socioéconomique et autres particularités en lien avec les services de garde :

- Le taux de chômage est passé de 8,8 % (2001) à 7,3 % (2006) comparativement à 8,8 % et 8,0 % pour le Québec.
- La MRC voit naître de plus en plus de technologies. Il s'agit d'un secteur manufacturier en croissance en matière de savoir et de main-d'œuvre spécialisée.
- La MRC dispose d'un service itinérant de répit-parents, offert une fois par semaine. Ce service permet aussi d'offrir diverses formations aux parents.
- Elle dispose également d'un service de transport collectif.
- La MRC a élaboré le projet *Place aux travailleurs* pour tenter de conserver sa main-d'œuvre sur son territoire. Dans ce cadre, un recensement des résidences à vendre a été effectué et plusieurs jeunes familles se sont installées, notamment dans la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard sont en effervescence. Il en est de même pour les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Aubert où il y a de jeunes familles qui s'installent dans des développements résidentiels. Ces municipalités sont des secteurs industriels stables (métal et plasturgie).
- À Saint-Fabien-de-Panet, on a créé une coopérative avec l'achat de quinze maisons pour louer aux jeunes familles.
- Le CSSS offre un service d'intervention intégré en périnatalité.
- Les écoles primaires de Saint-Damase-de-L'Islet et de Tourville sont fermées. Il est également probable que l'école de Sainte-Félicité ferme ses portes.
- La demande de services de garde est très forte pour la municipalité de Sainte-Perpétue.
- À Saint-Pamphile, la pression se fait sentir sur les besoins de services de garde pour les poupons.
- Bien qu'il s'agisse d'une municipalité dévitalisée, plusieurs jeunes familles se sont installées à Tourville et on dispose d'une halte-garderie.
- Bon nombre de travailleurs de Sainte-Louise et Saint-Roch-des-Aulnaies travaillent dans Kamouraska.
- Malgré la crise du bois, des fermetures définitives d'usines ne sont pas prévues pour les municipalités de Saint-Pamphile et de Sainte-Perpétue.
- Environ 50 % de la clientèle est à temps partiel.
- On ne sent pas vraiment de besoins en matière de garde saisonnière et atypique.

Demandes, préoccupations du milieu et nombre de places requises :

- Besoins pour des places poupons.
- On souhaite de la flexibilité pour qu'on puisse utiliser les services de garde plus tôt le matin et jusqu'à 17 h 30 le soir.
- On demande au MFA de réviser ses strates de financement pour les BC.
- On demande au MFA de la souplesse pour reconnaître les acquis de formation ou l'expérience des RSG, car il y a pénurie et il devient très difficile d'en recruter ou de les remplacer lors des vacances.
- On ne souhaite pas d'augmentation de la contribution à 7 \$.
- Bien que la problématique reliée à la garde en milieu scolaire ne soit pas l'objet du présent mandat, les intervenants rencontrés sont d'avis que des efforts doivent être déployés en cette matière et que ce service devrait relever non pas du ministère de l'Éducation, mais bien du MFA. On soulève également les coûts très élevés de transport scolaire le midi.
- On est d'avis que les services de garde à la petite enfance doivent soutenir le développement à la fois social et économique.

Municipalités	Nombre de places requises
L'Islet	8 (secteur St-Eugène)
St-Adalbert	0
St-Aubert	15
St-Cyrille-de-Lessard	0
St-Damase-de-L'Islet	0
Ste-Félicité	0
Ste-Louise	4
Ste-Perpétue	6
St-Jean-Port-Joli	20 MF + 5 poupons
St-Marcel	0
St-Omer	0
St-Pamphile	5 poupons en inst.
St-Roch-des-Aulnaies	0
Tourville	0
Total pour la MRC	63

Situation démographique :

- Le nombre total d'enfants 0-4 ans est de 1 324. Depuis 2002, on enregistre une variation positive des naissances de 23,95 %.
- Le nombre total de familles avec enfants est de 3 655.
- Le nombre total de familles monoparentales est de 955. D'ailleurs, on nous a souligné le fait que le nombre de jeunes mères de 15 à 18 ans qui ont décidé de mener leur grossesse à terme a connu une croissance marquée, d'où l'importance de pouvoir utiliser les services des CPE et leurs bienfaits en matière de stimulation.

Développement socioéconomique et autres particularités en lien avec les services de garde :

- Le taux de chômage est passé de 5,4 % (2001) à 3,6 % (2006) comparativement à 8,8 % et 8,0 % pour le Québec.
- La MRC investit beaucoup d'efforts pour attirer de nouvelles familles. Elle est dotée d'une politique familiale.
- La Maison de la famille s'implique beaucoup avec, notamment son centre de jour.
- On constate beaucoup de mobilité, et ce, partout sur le territoire de la MRC, car les parents veulent absolument une place.
- Plusieurs installations desservent des municipalités avoisinantes.
- La garde à temps partiel est bien comblée.
- À l'école de Lotbinière, on offre un service de garde atypique en milieu scolaire de 15 h 30 à 17 h ou 17 h 30, selon les besoins. Il s'agit d'un partenariat entre la municipalité et la Commission scolaire.
- De jeunes familles quittent le territoire en raison du manque de services.
- On compte deux pouponnières de cinq places, une à Sainte-Croix et l'autre à Saint-Apollinaire.
- À Saint-Narcisse-de-Beaurivage, où les naissances sont à la hausse, on souhaiterait une garderie en milieu de travail et davantage de places en milieu familial.
- À Dosquet et Saint-Janvier-de-Joly, la clientèle se déplace vers Laurier-Station. Les places en milieu familial sont toutes comblées.
- À Leclercville, il y a menace de fermeture de l'école.
- Il y a un projet de maison de répit à Saint-Apollinaire. On offre également un service de dépannage de six places pour la fin de semaine.
- Le CPE Envol de Lotbinière a acheminé une demande pour des places additionnelles pour ses installations de Sainte-Croix et Laurier-Station, ce qui lui permettrait d'offrir des places supplémentaires pour les 0-17 mois et des places réservées pour les enfants ayant des besoins particuliers. Par ailleurs, depuis 2003 la liste d'attente totalise 265 enfants, sans compter les 35 enfants à naître en 2008.

Demandes, préoccupations du milieu et nombre de places requises :

- Il faut d'abord tenir compte des besoins des enfants et des parents.
- Maintenir l'universalité pour les enfants.
- Poursuivre la mission sociale et économique.
- Le gouvernement a des choix de société à faire.
- Il est primordial d'offrir des services de qualité.
- On souhaite une augmentation du nombre de places car les listes d'attente sont importantes. Il en est de même pour les places poupons et les 18-24 mois.
- Les besoins sont davantage orientés vers le milieu familial et les installations.
- Des besoins de garde-répit et de garde scolaire sont également manifestés.
- Des besoins en garde atypique et saisonnière se font sentir en milieu agricole.
- On remarque que plusieurs mamans retournent au travail plus tôt pour pouvoir obtenir une place. Elles ne peuvent donc profiter pleinement de leur congé de maternité.
- On demande au MFA de faire un arrimage avec le milieu scolaire.
- Les heures d'ouverture et de fermeture constituent une problématique, et ce, sur l'ensemble du territoire. On souhaiterait une révision des plages horaires.
- Partenariat entre les BC et les CPE pour combler les besoins lors des vacances des RSG.
- Une préoccupation est soulevée à l'égard de l'importance de se soucier de la clientèle plus défavorisée et d'en tenir compte dans l'attribution des places.
- On demande d'accroître le support aux ressources pour le dépistage et l'accompagnement des enfants présentant des problèmes particuliers.
- On souligne que 10 % de la clientèle sont des enfants ayant des besoins particuliers.
- Il faudrait aussi offrir des services après l'école pour les enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés.
- Le partenariat avec le CLSC est très important.
- Les BC manquent de ressources pour offrir un soutien pédagogique aux RSG et un meilleur encadrement.
- On ne souhaite pas d'augmentation du tarif de 7 \$.
- On demande au MFA de réviser les strates de financement ainsi que la subvention poupon 18-24 mois (ratio 1/5).
- Ils soulignent également le problème de recruter de nouvelles ressources en services de garde.
- La lourdeur administrative pour les RSG est un élément souligné par plusieurs intervenants.
- Pour ce territoire de MRC, les partenaires présents n'ont pas jugé approprié d'indiquer un nombre de places requises par municipalité. Ils ont préféré y aller d'un nombre total incluant les poupons, toute municipalité confondue.

Un nombre total de 200 places est requis pour les municipalités de la **MRC DE LOTBINIÈRE**, soit Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, St-Agapit, St-Antoine-de-Tilly, St-Apollinaire, St-Édouard de Lotbinière, St-Flavien, St-Gilles, St-Janvier-de-Joly, St-Narcisse-de-Beaurivage, St-Patrice-de-Beaurivage, St-Sylvestre, Ste-Agathe-de-Lotbinière, Ste-Croix et Val-Alain.

Situation démographique :

- Le nombre total d'enfants 0-4 ans est de 1 738. Depuis 2002, on enregistre une variation positive des naissances de 5,83 %
- Le nombre total de familles avec enfants est de 4 910.
- Le nombre total de familles monoparentales est de 1 545.

Développement socioéconomique et autres particularités en lien avec les services de garde :

- Le taux de chômage est passé de 8,3 % (2001) à 6,5 % (2006) comparativement à 8,8 % et 8,0 % pour le Québec.
- On remarque un retour aux valeurs familiales partout sur le territoire ce qui peut expliquer la venue d'un troisième et quatrième enfant par famille.
- Lors de la Journée de la ruralité, tenue le 9 février 2007 dans la MRC, le loisir a été retenu comme étant l'un des trois enjeux prioritaires pour que les enfants soient bien encadrés, qu'il s'agisse de camps d'été ou autres. On cherche également à bonifier ce qui existe déjà.
- Des efforts sont déployés pour offrir le transport collectif dans cette MRC qui compte des municipalités où il n'y a pas de périmètre urbain.
- Sur l'ensemble du territoire de la MRC, environ 35 % de la clientèle en installation est à temps partiel et c'est assez bien comblé.
- Les familles des municipalités de Beaulac-Garthby, Disraëli, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur-Wolfestown, Saint-Joseph-de-Coleraine et Saint-Julien sont défavorisées socialement et matériellement; elles ont d'ailleurs obtenu la cote de 10/10 (indices de défavorisation du MÉLS). Nombre d'entre elles sont monoparentales et bénéficient de l'aide sociale. Les partenaires ont qualifié la situation d'alarmante. Dans cette optique, les familles seront interpellées au cours de la prochaine année pour identifier les besoins quant à la mise en place du Magicien du temps.
- Les familles d'enfants 0-5 ans vivant dans les milieux ruraux sont aux prises avec les problèmes qu'entraînent les journées de congé, de tempête ou de maladie surtout s'il s'agit de nouveaux arrivants qui n'ont pas de réseau familial.
- Les travailleurs de Adstock dans le secteur de Saint-Méthode ont des salaires oscillant autour de 8,50 \$ l'heure et un peu plus (maximum 12 \$ l'heure).
- À Adstock, les parents préfèrent des places en milieu familial à proximité de la résidence. On soulève la problématique du manque de places pour la fratrie ainsi que celui en milieu scolaire. Soulignons que cette municipalité a obtenu la cote de 8/10 (indices de défavorisation du MÉLS) pour une école primaire dans le secteur de Saint-Méthode en 2003-2004.
- Enfin, à Saint-Jacques-de-Leeds, avec le Pacte rural, des infrastructures sont développées ce qui enrichit le tissu social et entraîne un sentiment de sécurité. On souligne le dynamisme de Saint-Méthode dans l'industrie et le commerce. Les secteurs avoisinants sont, quant à eux, davantage agricoles ou de villégiature.

- East Broughton a obtenu la cote de 8/10 (indices de défavorisation du MÉLS).
- Des projets sont en cours pour accompagner des familles bénéficiant de l'aide sociale et référées par les services de santé pour qu'ils utilisent les services de garde offerts gratuitement à raison de deux jours et demi par semaine.

Demandes, préoccupations du milieu et nombre de places requises :

- On considère que les garderies constituent un outil pour contrer la dévitalisation, un outil de développement socioéconomique.
- Importance de l'égalité des chances pour tous les enfants.
- La proximité des services est essentielle d'où l'importance de faire un lien avec la Politique nationale
- Les parents veulent des services de qualité, des places à contribution restreinte et de la souplesse. Ils veulent pouvoir choisir entre le milieu familial et les installations et avoir les mêmes garanties (service de qualité, etc.).
- La perspective de voir annuler son contrat est très irritante et inquiétante pour le parent (ex. : en retard pour récupérer son enfant, ou encore le parent n'ose pas émettre de commentaires négatifs, etc.).
- Les listes d'attente sont à la hausse. Si le parent n'a pas déjà un lien avec un CPE, il peut s'écouler trois ans avant d'obtenir une place en installation.
- On constate que certains parents utilisent les services de garde offerts dans les régions voisines, soit le Centre-du-Québec et l'Estrie, extra MRC.
- Augmenter les places poupons.
- On ne souhaite pas d'augmentation du tarif de 7 \$. D'autant plus que c'est déjà difficile pour les parents qui ne sont plus admissibles aux programmes ainsi que pour les étudiants.
- La problématique que constitue la date d'entrée à l'automne est partagée par l'ensemble des intervenants.
- Les intervenants ne se sentent pas appuyés par le MFA en matière de réglementation. Ils soulignent également le fait que les BC et les installations n'ont pas de pouvoir et ne sont pas outillés dans le difficile processus de révocation.
- Réviser le ratio 1/8 pour les 18 mois-3 ans car il est trop élevé pour la transition poupon.
- Réviser les écarts dans les strates de financement.
- Devrait-on réintroduire le seuil de performance?
- On souhaite plus de souplesse quant aux heures d'ouverture en milieu familial.
- Pour ce territoire de MRC, la demande est forte pour les CPE ainsi que pour la garde-répit.
- Un certain besoin en garde atypique est noté pour Thetford Mines et en même temps on dénonce le sous-financement de ce type de garde.
- Apporter des solutions pour augmenter les places fratrie.
- Étant donné que plusieurs municipalités n'ont pas d'écoles de niveau élémentaire, les enfants doivent fréquenter des écoles à l'extérieur de leur municipalité. On devrait développer des services de garde scolaire et estivale en milieu rural qui ne dispose pas d'écoles à proximité.
- Problématique de la conciliation travail-famille.

- Problématique du transport scolaire et de la garde scolaire pour les 5-12 ans car le service ferme lors de tempêtes. Sensibiliser les conseils d'établissement.
- Financer de la garde scolaire estivale.
- On demande au MFA d'être cohérent entre le développement de nouvelles places et le manque de financement car il y a une surcharge de travail pour le personnel.
- On demande au MFA d'encadrer les besoins en formation des RSG et de revoir leur statut.
- On demande au MFA de se positionner sur les heures de services.
- Problème pour les parents lors des vacances ou congés de maladie des RSG.
- On souligne la possibilité de maillages entre municipalités pour couvrir davantage de territoire.
- Bien que la cohorte des enfants de 6-12 ans (qui ont de plus en plus « la clé au cou ») ne faisait pas l'objet des présentes consultations, il serait impératif de développer des milieux de garde adaptés pour eux.

Municipalités	Nombre de places requises
Adstock	21
Beaulac-Garthby	Besoin en garde-répît
Disraëli	0
East Broughton	9 en MF
Irlande	0
Kinner's Mills	6
Sacré-Cœur-de-Jésus	0
St-Adrien-D'Irlande	0
Ste-Clotilde-de-Beauce	0
Ste-Praxède	0
St-Fortunat	6
St-Jacques-de-Leeds	0
St-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	0
St-Jean-de-Brébeuf	0
St-Joseph-de-Coleraine	6 en MF
St-Julien	6 en MF
St-Pierre-de-Broughton	9 en MF
Thetford Mines	33 dont 15 / poupons + 18 pour 18 mois-3 ans
Total pour la MRC	96

Situation démographique :

- Le nombre total d'enfants de 0-4 ans est de 1 891. Depuis 2002, on enregistre une variation positive de 21,71 %.
- Le nombre total de familles avec enfants est de 4 545.
- Le nombre total de familles monoparentales est de 995.
- On note une augmentation de la population pour les municipalités de Sainte-Marie, Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Isidore, Scott et Saint-Elzéar.

Développement socioéconomique et autres particularités en lien avec les services de garde :

- Le taux de chômage est passé de 4,8 % (2001) à 2,8 % (2006) comparativement à 8,8 % et 8,0 % pour le Québec.
- La MRC compte 163 constructions neuves (excluant les rénovations) en 2007 dont 53 à Sainte-Marie et 31 à Saint-Lambert.
- On fait beaucoup de promotion à l'égard des grandes entreprises pour attirer et conserver la main-d'œuvre.
- À Vallée-Jonction, on souligne que la main-d'œuvre se féminise chez Olymel.
- La Nouvelle-Beauce est la deuxième MRC la plus importante au Québec en production agricole. Les besoins en services de garde avec plages horaires élargies sont nombreux.
- Il y a beaucoup d'entreprises avec des quarts de travail d'où les besoins en garde atypique.
- Cette MRC compte de nombreux travailleurs autonomes.
- On fait de l'importation de main-d'œuvre donc les nouvelles familles ne sont pas socialement réseautées (famille proche, amis, etc.).
- Il y a 285 enfants en attente dont 53 poupons à temps plein à Sainte-Marie.
- De façon générale, les listes d'attente sont pour des besoins en installation.
- À Saint-Bernard, il y a une installation en milieu de travail chez Breton jusqu'au 30 juin 2008, le CPE ayant reçu un avis d'éviction il y a quelques mois. De fait, une nouvelle installation (hors milieu de travail) doit voir le jour d'ici au 1^{er} juillet 2008, qui sera une entité complètement indépendante de la compagnie Breton.
- À Saint-Lambert, une réflexion est en cours quant au développement d'une nouvelle installation.
- À Sainte-Marie, un projet de développement d'une nouvelle installation dans le parc industriel a été déposé en 2004. On note également dans cette municipalité un besoin en garde atypique pour les familles monoparentales.
- On souligne que, pour plusieurs parents, le réflexe de contacter le BC n'est pas encore développé, toutefois il n'est jugé opportun d'en faire la promotion puisque le nombre de places est nettement insuffisant.
- On souhaite développer un projet-pilote en milieu agricole à Saint-Isidore.

Demandes, préoccupations du milieu et nombre de places requises :

- Augmenter les places poupons.
- Apporter une solution pour les places 18-24 mois.
- Besoins en garde atypique surtout pour le milieu agricole.
- Augmenter le financement pour permettre d'investir dans de la formation continue.
- Les poupons nés en avril et mai sont laissés pour compte car le financement du MFA ne suit pas. Il est primordial de régler cette problématique.
- Réviser le ratio 1/5.
- On demande plus de souplesse dans l'horaire le matin et le soir.
- Que la politique du MFA fasse en sorte que les seuils de rentabilité soient atteints.
- Les données calculées à partir de l'indicateur du MFA ne correspondent pas à la réalité; elles sont sous-évaluées.

Municipalités	Nombre de places requises
Frampton	18
Scott	20
St-Bernard	0
St-Elzéar	0
St-Isidore	22 (avec places poupons)
St-Lambert-de-Lauzon	79 et + si possible
Ste-Hénédine	20 en garde atypique agricole
Ste-Marguerite	29 en garde atypique agricole
Ste-Marie	60 dont 30 poupons
Saints-Anges	14
Vallée-Jonction	23
Total pour la MRC	285

Situation démographique :

- Le nombre total d'enfants 0-4 ans est de 753. Depuis 2002, on enregistre une variation négative des naissances de 3,75 %. Toutefois, ces données ne tiennent pas compte des 176 naissances en 2007.
- Le nombre total de familles avec enfants est de 2 245.
- Le nombre total de familles monoparentales est de 545.

Développement socioéconomique et autres particularités en lien avec les services de garde :

- Le taux de chômage est passé de 8,3 % (2001) à 8,4 % (2006) comparativement à 8,8 % et 8,0 % pour le Québec.
- Besoin marqué de places pour les municipalités de Lac-Etchemin, Sainte-Justine et Saint-Prosper. L'activité économique est importante dans ces municipalités qui comptent des entreprises de services et du commerce au détail. On note également une augmentation des femmes sur le marché du travail. Les gens habitant les paroisses voisines transitent par ces municipalités.
- Il y a 64 garderies en milieu familial pour l'ensemble de ce territoire de MRC.
- Les besoins sont croissants pour du temps partiel. On précise d'ailleurs que 50 % des places en installation sont occupées par des enfants, à temps partiel.
- À Saint-Prosper, 19 demandes pour des places pouspous ont été déposées pour le 1^{er} septembre 2008.
- La MRC des Etchemins arrive au premier rang, en Chaudière-Appalaches, concernant les demandes de permis de construction. Elle dispose également d'une politique familiale. Il en est de même pour un grand nombre de ses municipalités.
- Les garderies en milieu familial sont très développées à Lac-Etchemin. La problématique vécue provient du fait qu'il n'y a pas de pouponnières alors que le besoin serait de 21 places en installation et de 12 places en milieu familial. Lac-Etchemin a vu croître le nombre de demandes de permis de construction de façon significative.
- Les familles de Saint-Benjamin utilisent les services en installation de Saint-Prosper.
- La population de Saint-Camille-de-Lellis est vieillissante.
- Saint-Cyprien est un milieu surtout agricole bien qu'il y ait une volonté de prospection. Les parents utilisent les services de Sainte-Justine.
- À Sainte-Justine, le taux de naissance est stable. L'école de la municipalité offre un service de garde scolaire. De plus, on dénote la présence d'une polyvalente.
- Sainte-Rose-de-Watford offre également un service de garde scolaire.
- Sainte-Sabine enregistre le taux de naissance le plus faible de la MRC.
- Il y a de plus en plus de demandes de garde à temps partiel à Saint-Prosper.
- On note un déplacement naturel de Saint-Zacharie vers Saint-Georges. Milieu plutôt fermé, on retrouve beaucoup de gardes privées entre voisins, parents, etc.

Demandes, préoccupations du milieu et nombre de places requises :

- Développer les places poupons.
- Développer des haltes-garderies.
- Résoudre le problème de la garde scolaire.
- Réviser les strates de financement ainsi que les ratios.
- Résoudre les irritants inhérents à l'annualisation des places.
- Ne pas augmenter la contribution du 7 \$.
- Il est primordial de maintenir les services de proximité pour les milieux ruraux.
- On demande au MFA de réviser à la hausse son indicateur.

Municipalités	Nombre de places requises
Lac-Etchemin	33 (dont 12 places MF)
St-Benjamin	5
St-Camille-de-Lellis	0
St-Cyprien	6
Ste-Aurélie	5
Ste-Justine	12
Ste-Rose-de-Watford	0
Ste-Sabine	3
St-Louis-de-Gonzague	5
St-Luc-de-Bellechasse	0
St-Magloire	8
St-Prosper	20
St-Zacharie	8
Total pour la MRC	105

Situation démographique :

- Le nombre total d'enfants 0-4 ans est de 1 026. Depuis 2002, on enregistre une variation négative de 5,43 %.
- On constate un vieillissement de la population.
- Le nombre total de familles avec enfants est de 2 810.
- Le nombre total de familles monoparentales est 985.

Développement socioéconomique et autres particularités en lien avec les services de garde :

- Le taux de chômage est passé de 7,7 % (2001) à 7,3 % (2006) comparativement à 8,8 % et 8,0 % pour le Québec.
- Un projet de développement domiciliaire à coût moindre est en cours à Berthier-sur-Mer.
- L'école de Lac-Frontière est fermée.
- À Montmagny, la liste d'attente en installation est de 102 noms; de ce nombre 30 proviennent de municipalités avoisinantes. En effet, des parents de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Cap-Saint-Ignace et Notre-Dame-du-Rosaire utilisent les services offerts à Montmagny. Le temps d'attente pour entrer en installation est de deux à trois ans à Montmagny et les jeunes familles qui désirent s'installer dans cette ville souhaitent obtenir des places en installation.
- Notre-Dame-du-Rosaire effectue des démarches visant à inciter de nouvelles familles à s'y établir. Cette municipalité constitue également un axe routier naturel très important.
- Il y a beaucoup d'interaction entre Saint-Apolline-de-Patton, Saint-Paul-de-Montminy, Saint-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Notre-Dame-du-Rosaire. Cette même dynamique se vit pour Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretenières.
- Il y a menace de fermeture définitive d'une usine à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud qui est, par ailleurs, une municipalité à forte concentration agricole.
- L'indice de richesse est très élevé pour les municipalités de Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.
- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud enregistre le troisième plus haut taux de naissance. De nouvelles familles s'y établissent et le développement domiciliaire est à la hausse.
- Une problématique émane du fait qu'environ 10 % des services de garde en milieu familial refusent les pouspons. C'est le libre choix des RSG qui sont des travailleuses autonomes.

Demandes, préoccupations du milieu et nombre de places requises :

- On demande au MFA d'arrimer sa politique avec la Politique nationale de la ruralité.
- On insiste sur l'importance de l'universalité et de l'équité. Une chance égale pour tous.

- C'est avant tout les besoins de l'enfant qui doivent être comblés.
- Développer le multiâge dans des installations déjà existantes (ex. : écoles, salles paroissiales, églises, etc.).
- Importance de disposer de services de proximité adéquats.
- Développer la garde scolaire.
- Il faudrait développer des services de garde et de la garde scolaire (gardes hybrides).
- Les parents exigent des services de qualité et de la flexibilité quant aux plages horaires.
- Ne pas négliger les milieux ruraux.
- De façon générale, il n'y a pas de demandes pour les modes de garde saisonnière et atypique.
- Il y a plus de demandes pour le temps partiel.
- Besoin urgent de places pour les poupons.
- On demande au MFA d'offrir davantage de financement pour les places poupons.

Municipalités	Nombre de places requises
Berthier-sur-Mer	0
Cap-St-Ignace	0
Lac-Frontière	Vont à Ste-Lucie
Montmagny	24 (avec places poupons)
Notre-Dame-du-Rosaire	9
St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	4
Ste-Apolline-de-Patton	0
Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	0
Ste-Lucie-de-Beauregard	9
St-Fabien-de-Panet	0
St-François-de-la-Rivière-du-Sud	30
St-Just-de-Bretenières	0
St-Paul-de-Montminy	0
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	12
Total pour la MRC	88

Situation démographique :

- Le nombre total d'enfants 0-4ans est de 1 070. Depuis 2002, on enregistre une variation positive de 9,71 %.
- Le nombre total de familles avec enfants est de 2 495.
- Le nombre total de familles monoparentales est de 740.

Développement socioéconomique et autres particularités en lien avec les services de garde :

- Le taux de chômage est passé de 4,8 % (2001) à 3,5 % (2006) comparativement à 8,8 % et 8,0 % pour le Québec.
- La MRC compte une moyenne de trois enfants par famille.
- 50 % des ménages gagnent moins de 30 000 \$ à deux personnes.
- On enregistre une augmentation importante des naissances à Beauceville.
- Vieillesse de la population à Saint-Alfred.
- Saint-Frédéric, Saint-Jules et Tring-Jonction sont caractérisées par un milieu de vie effervescent et de qualité. On y retrouve des mesures de soutien aux familles, notamment une augmentation du nombre d'infrastructures et des mesures d'accès à la propriété.
- Les besoins en nombre de places sont grandissants.
- Il y a beaucoup de projets de nouvelles constructions.
- La MRC dispose d'une politique familiale.
- Le développement économique est stable malgré la fermeture de Québecor.
- On remarque que, malgré le prolongement du congé de maternité, les mères effectuent un retour plus rapide au travail pour ne pas perdre leur place sur la liste.
- Cette MRC compte un nombre important de travailleurs autonomes.
- Six places additionnelles ont été développées à Saint-Alfred.
- Six places additionnelles ont été développées à Saint-Victor (entente avec CSSS).
- Une consultation publique menée à Saint-Frédéric en 2006 révèle que les deux premières priorités sont le développement des services de garde ainsi que des loisirs municipaux. Il y a d'ailleurs un projet de développement de 52 places. On dénombre plusieurs enfants avec des besoins particuliers et on souligne que 55 enfants sur 88 doivent dîner à l'école en raison de la distance entre l'école et la maison (habitent dans des rangs). Enfin, les données de projection de clientèle scolaire pour l'école de Saint-Frédéric sont estimées à 135 élèves d'ici cinq ans alors qu'elle en comptait 70 en 2006-2007. Ce taux de croissance étant parmi les plus élevés à l'échelle de la Commission scolaire.
- Une demande a été déposée au MFA pour développer une installation à Saint-Frédéric.

- À Saint-Joseph, la liste d'attente est de 178 enfants dont 47 % ont moins de 18 mois. Un projet de 16 places additionnelles a été déposé au MFA.
- Le nombre d'enfants ayant des besoins spéciaux est à la hausse et les argents-répits ne sont pas suffisants.
- Saint-Victor connaît un boom de développement. C'est la municipalité où il y a le plus d'enfants par famille. La liste d'attente est de 47 noms dont 48 % sont pour des places poupons.
- Saint-Odilon a obtenu la cote est de 8/10 (indices de défavorisation du MÉLS). Un service de garde scolaire est offert par la municipalité.

Demandes, préoccupations du milieu et nombre de places requises :

- Augmenter le nombre de places poupons car le besoin 0-18 mois est criant.
- Besoin de souplesse dans l'horaire de travail, soit plus tôt le matin et aussi après l'école.
- Besoins grandissants en garde saisonnière et pour une halte-garderie.
- Besoins également de places en halte-garderie pour les enfants ayant des problématiques particulières.
- On souhaite que les sommes des subventions particulières soient augmentées.
- Les partenaires croient en la nécessité d'un budget de développement.
- On est d'avis qu'il faille poursuivre les deux volets de la mission, soit le développement économique et le soutien aux milieux défavorisés.
- Les principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de soutien aux familles doivent être respectés.
- Ne pas augmenter le tarif de 7 \$.

Municipalités	Nombre de places requises
Beauceville	6 poupons en MF
St-Alfred	0
St-Frédéric	Projet de 52 places inst.
St-Joseph-de-Beauce St-Joseph-des-Érables	30 dont 15 poupons
St-Jules	6
St-Odilon-de-Cranbourne	12
St-Séverin	Iront à St-Frédéric
St-Victor	20
Tring-Jonction	Iront à St-Frédéric
Total pour la MRC	126

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

Dans le cadre de la tournée de consultations, on invitait également les partenaires à discuter de l'accessibilité à l'information sur les services de garde. Voici les commentaires qu'il en est ressorti :

- Un service de guichet unique serait très approprié et pourrait constituer une solution, cependant cet outil sera difficilement optimal relativement aux RSG qui sont des travailleuses autonomes.
- Il sera nécessaire que l'information transite pour que les BC puissent répertorier les besoins.
- On est d'avis qu'une liste d'attente centralisée serait appropriée pour les installations. Une liste comprenant également les garderies à but lucratif pourrait inclure tous les besoins pour que le parent puisse choisir en fonction de ses besoins (gestion centralisée de toute l'information sur les services de garde). Une telle liste aurait l'avantage d'offrir un portrait de l'ensemble de l'offre des services de garde plus juste et « collé » à la réalité.
- Les partenaires reconnaissent l'expertise du Regroupement des centres de la petite enfance (RCPE) de Québec et de Chaudière-Appalaches en matière d'accès à l'information sur les services de garde.

Il est important de mentionner que le RCPE de Québec et de Chaudière-Appalaches souhaite instaurer et gérer un système qui s'apparenterait à celui qu'a conçu le RCPE de la Montérégie (liste d'attente centralisée BILA). Par ailleurs et à titre d'information, mentionnons qu'une très grande majorité de RCPE ont d'ailleurs démontré de l'intérêt pour utiliser un tel système, dont les avantages sont les suivants :

- ✓ Information aux parents des différents services de garde et des modalités pour leur fréquentation.
- ✓ Soutien aux besoins réels des parents.
- ✓ Rationalisation de la gestion des demandes de places et de l'offre disponible.
- ✓ Optimisation du taux d'occupation des services de garde.
- ✓ Information transparente et cohérente auprès de la population.
- ✓ Maintien de la concertation existante ou de son développement, et ce, sur chacun des territoires de la région.
- ✓ Offre du service par téléphone et par Internet.

Concrètement, BILA :

- fait connaître les services offerts par les services de garde;
- accueille les parents;
- les oriente sur les différents modes de garde;
- enregistre leurs demandes d'inscription pour l'ensemble des services de garde de la MRC ou de la sous-région.

Quant à lui, en concertation avec son milieu, le comité consultatif de la MRC ou de la sous-région définit les règles quant :

- ✓ à l'enregistrement d'une demande;
- ✓ au cheminement du dossier;
- ✓ aux procédures pour la référence des parents aux services de garde.

BILA répond aux besoins du gouvernement du Québec car ses services :

- ✓ permettent d'approfondir et de raffiner l'analyse des besoins particuliers des familles afin de parachever le développement des services de garde éducatifs;
- ✓ sont un outil essentiel pour les régions afin de permettre la réalisation de leur Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs.

Les recommandations de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches sont en faveur d'un tel système et figurent à la page 3 du présent document.

Annexe 1

Liste des membres du conseil d'administration de la CRÉ au 31 mars 2008

Membres du comité exécutif

M. Réal Laverdière	Président	Préfet de la MRC de L'Islet
Mme Danielle Roy Marinelli	Vice-présidente	Mairesse de Lévis
M. Harold Guay	Secrétaire	Maire de Sainte-Marie
Mme Hélène Faucher	Trésorière	Préfet de la MRC de L'Amiante
M. Roger Carrette	Administrateur	Maire de Saint-Georges
M. Russell Gilbert	Administrateur	Représentant du Groupe-conseil Culture, loisir, sport et tourisme
M. Jean-Denis Morin	Administrateur	Représentant du Groupe-conseil Agriculture et agroalimentaire

Membres du conseil d'administration

➤ *Élus municipaux*

M. François Barret	Maire de Saint-Lambert-de-Lauzon
M. Jean-Pierre Bazunet	Conseiller de Lévis
M. Luc Berthold	Maire de Thetford Mines
M' Hervé Blais	Préfet de la MRC de Bellechasse
M. Jean-Guy Bolduc	Maire de Beauceville
M. Jean-Guy Breton	Maire de Lac-Etchemin
M. Yvon Bruneau	Maire de Saint-Henri
M. Marcel Catellier	Préfet de la MRC de Montmagny
M. Michel Cliche	Maire de Saint-Joseph-de-Beauce
M. Jean-Guy Desrosiers	Maire de Montmagny
M. Jean-Pierre Dubé	Maire de Saint-Jean-Port-Joli
Mme Sylvie Graham-Fortin	Mairesse de Saint-Patrice-de-Beaurivage
M. Yvon Jolicoeur	Maire de Disraëli
M. André Labbé	Préfet de la MRC de Robert-Cliche
Mme Anne Ladouceur	Conseillère de Lévis
M. Richard Lehoux	Préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce
M. Luc Lemieux	Préfet de la MRC de Beauce-Sartigan
M. Hector Provençal	Préfet de la MRC des Etchemins
M. Maurice Sénécal	Préfet de la MRC de Lotbinière

➤ *Représentants de groupes-conseils*

M. Raymond Cimon	Représentant de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
M. François Dornier	Représentant du Groupe-conseil Éducation (Table éducation interordres)
Mme Thérèse Lachance	Représentante du Groupe-conseil Santé
Mme Luce Lacroix	Représentante du Groupe-conseil Famille
Mme Yolande Lépine	Représentante du Groupe-conseil Développement Social et communautaire
M. Guy Lessard	Représentant du Groupe-conseil Développement durable
M. Philippe Mailloux	Représentant du Groupe-conseil Développement des entreprises et innovation
M. Sylvain Millaire	Représentant du Groupe-conseil Formation de la Main-d'oeuvre
Deux postes vacants	

Membre du conseil d'administration sans droit de vote

M. Jean Domingue	Député de Bellechasse
M. Janvier Grondin	Député de Beauce-Nord
M. Laurent Lessard	Député de Frontenac et ministre responsable de la Chaudière-Appalaches
M. Christian Lévesque	Député de Lévis
M. Claude Morin	Député de Beauce-Sud
M. Marc Picard	Député des Chutes-de-la-Chaudière
M. Claude Roy	Député de Montmagny-L'Islet
Mme Sylvie Roy	Députée de Lotbinière

Annexe 2

Liste des membres du Groupe-conseil Famille (GC)

Mme Lyse Carrier
Représentante de la Table régionale des aînés

M. Michel Cliche, maire
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce
Administrateur délégué de la CRÉ au GC

M. Guy Dubé, coordonnateur
Partage au masculin

M. Pierre Drouin
Conseiller en développement régional
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches

Mme Johanne Faucher
Conseillère en développement et en concertation
Ministère de la Famille et des Aînés
Direction territoriale de l'Est

Mme Lise Fortier
Administratrice
Regroupement des associations de personnes
handicapées - Région Chaudière-Appalaches

Mme Ève Gallant
Agente de communication
Réseau des groupes de femmes de
Chaudière-Appalaches

Mme Christiane Gamache
Agente de développement régional
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Mme Anne Julien
Représentante des commissions scolaires
Coordonnatrice aux clientèles
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Mme Luce Lacroix
Représentante des organismes communautaires
famille
Directrice générale
Maison de la famille de La Nouvelle-Beauce
Représentante socioéconomique du GC

Mme Isabelle Lord
Représentante des organisateurs communautaires
de CSSS
Organisatrice communautaire
CLSC Beauce-Centre (CSSS de Beauce)

Mme Hélène Potvin
Directrice générale
Regroupement des centres de la petite enfance
de Québec et de Chaudière-Appalaches

M. Jean-Pascal Thiboutot
Agent de développement
Forum jeunesse régional - région Chaudière-
Appalaches

Mme Maryse Drolet
Conseillère en développement régional
Mme Johane Chouinard
Technicienne en bureautique – Soutien et groupes-
conseils
Permanence de la CRÉ

Annexe 3

Liste des membres du comité consultatif sur les services de garde éducatifs dans le cadre de l'entente administrative intervenue entre la CRÉ de la Chaudière-Appalaches et le MFA

Mme Lise Fortier, administratrice
Regroupement des associations de personnes handicapées - Région Chaudière-Appalaches

Mme Anne Julien, coordonnatrice aux clientèles
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Mme Luce Lacroix, présidente
Regroupement des organismes communautaires famille

Mme Isabelle Lord, représentante
Organisateurs communautaires de CLSC

Mme Hélène Potvin, directrice générale
Regroupement des centres de la petite enfance de Québec et de Chaudière-Appalaches

Mme Johanne Faucher, conseillère en développement et en concertation
Ministère de la Famille et des Aînés

Mme Christiane Gamache, agente de développement régional
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Permanence de la CRÉ

Mme Marie-Josée Corriveau, conseillère en développement régional
Mme Maryse Drolet, conseillère en développement régional

Annexe 4

Liste des participants aux consultations

MRC de La Nouvelle-Beauce

Directrice générale du CPE Lacet de Bottine
Coordonnatrice aux clientèles Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Conseillère aux entreprises, CLD de La Nouvelle-Beauce
Directrice générale de la Maison de la famille de La Nouvelle-Beauce
Directrice générale adjointe du CPE La Libellule
Coordonnatrice BC CPE Petits Pommiers
Directrice générale CPE Petits Pommiers
Directeur général de la MRC de La Nouvelle-Beauce
Organisateur communautaire du CLSC de Sainte-Marie

MRC de Robert-Cliche

Directrice générale CPE Calou
Organisatrices communautaires du CSSS de Beauce
Directrice générale du CPE Au jardin de Dominique
Directeur d'école primaire de Saint-Frédéric
Maire de Saint-Frédéric
Directrice générale Club Parentaïde
Maire de Saint-Joseph de Beauce

MRC de Beauce-Sartigan

Directrice générale Garderie L'Éveil
Responsable Garderie Les petits cœurs
Attaché politique du député, comté de Beauce-Sud
Agente de développement rural, CLD de Beauce-Sartigan
Agente de développement économique, CLD de Beauce-Sartigan
Directrice générale CPE Panta-Mousse
Directrice générale adjointe BC CPE Au palais des merveilles
Directrice générale CPE Beauce-Sartigan
Directrice Garderie des Amours de Kalinours

MRC des Etchemins

Directrice générale CPE À la bonne garde
Coordonnatrice Maison de la famille Parentaïde
Infirmière en périnatalité du CSSS des Etchemins
Préfet de la MRC des Etchemins
Directrice générale du CPE Passe-Lacets

MRC de L'Islet

Organisateur communautaire du CSSS Montmagny-L'Islet
Conseillère municipale, municipalité de Saint-Pamphile
Directrice générale du CPE Les Petits Souliers
Directrice générale du BC CPE Les Coquins
Directeur général du CLD de la MRC de L'Islet

MRC de Montmagny

Préfet de la MRC de Montmagny
Chargée de projet, CLD de la MRC de Montmagny
Agente de développement rural, CLD de la MRC de Montmagny
Directrice générale CPE Le Farfadet
Directrice générale du CPE Enfant-Bonheur
Directrice générale du CPE les Câlins d'amour
Organisateur communautaire du CSSS de Montmagny-L'Islet

MRC de L'Amiante

Directrice générale Garderie La Maisonnée
Organisateur communautaire CSSS région de Thetford
Directeur école primaire Sainte-Luce
Coordonnatrice BC Parc-en-Ciel
Coordonnatrice adjointe BC Parc-en-Ciel
Conseillère en développement rural SDÉ de la région de Thetford
Directeur d'école primaire Saint-Louis
Préfet de la MRC de L'Amiante

MRC de Lotbinière

Agent de développement rural, CLD de Lotbinière
Agente de liaison de l'APHL
Directrice générale adjointe du CPE de L'Envol
Directrice générale du CPE L'Envol
Adjointe administrative BC Rayons de Soleil
Organisateur communautaire CSSS du Grand Littoral – Laurier-Station
Directrice générale du CPE JoliBois
Préfet de la MRC de Lotbinière

Ville de Lévis – Arrondissement Desjardins

Directrice générale Garderie Le Château des anges
Responsable des services de garde, Commission scolaire des Navigateurs
Directrice générale du CPE Le Petit train
Directrice générale du CPE La Chiffonnelle
Directrice générale du CPE L'Arc-en-ciel
Responsable d'animation au Patro de Lévis
Coordonnateur au Patro de Lévis

Ville de Lévis – Arrondissements Chutes-Chaudière-Ouest et Chutes-Chaudière-Est

Directeur général du CPE Vire-Crêpe
Directrice générale du CPE La Libellule
Directrice générale du CPE Saint-Jean-Chrysostome
Administratrice du CPE Coffre aux trésors
Secrétaire-comptable de la garderie Dandinosaure
Directrice générale du CPE Les Mousses
Directrice générale du CPE Petit Tambour
Conseillère en développement à la SDÉ de Lévis
Directrice générale La Chat-Maille

MRC de Bellechasse

Directrice générale Garderie Saint-Lazare
Coordonnatrice CDC de Bellechasse
Maire de Saint-Lazare
Agent de développement CLD de Bellechasse
Directrice générale du CPE L'Escale
Directrice générale du CPE L'Aquarelle
Directrice générale de la Maison de la famille de Bellechasse
Organisatrice communautaire CLSC de Bellechasse
Directrice des services éducatifs et complémentaires, Commission scolaire de la Côte-du-Sud

